

RAPPORT DE GESTION

Assemblée Générale du 26 juin 2018

20

17



Diffusion : Juin 2018

Siège social :

3 allée des Sorbiers 69500 BRON

Tel. 09 72 26 48 90

contact@atmo-aura.fr

Le Bilan de l'association

- Le **total du Bilan** s'élève à **12 781 K€** en 2017 en baisse de - **1,7%**.
- Le **Besoin en Fonds de Roulement** (BFR) est multiplié par **2,5** à **2 178 K€** majorant le cycle d'exploitation ;
- La **Trésorerie Nette** est de **3 350 K€** en baisse de **-32%** car aucun acompte de TGAP n'a été recouvré en 2017.
- Le **Fonds de Roulement** (BFR + Trésorerie Nette) d'Atmo AuRA est de **5 528 K€** en baisse de - **5%**.
- L'augmentation du **Besoin en Fonds de Roulement** est directement lié au rallongement du cycle d'exploitation avec la forte augmentation des créances à recouvrer.
- **La trésorerie couvre le BFR** à hauteur de **1,54 fois le BFR** en 2017 contre 5,7 fois en 2016.
- **Le résultat de l'exercice** est excédentaire de **35 K€**.

BILAN RESUME

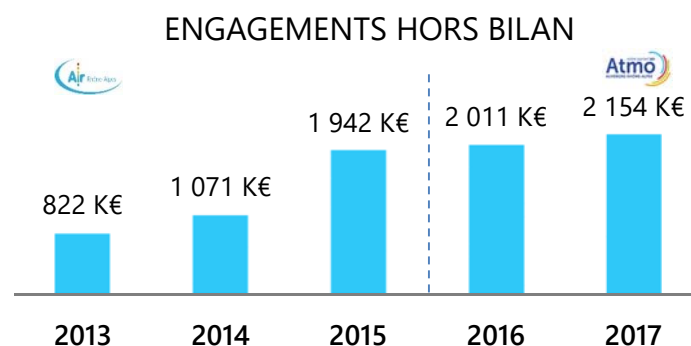
Actif	2017	2016	Passif	2017	2016
Immobilisations	5 097 K€	5 205 K€	Fonds associatifs	9 021 K€	9 824 K€
Créances	4 334 K€	2 835 K€			
Trésorerie Nette	3 350 K€	4 960 K€			
			Fds dédiés&prov.	1 604 K€	1 213 K€
			Dettes	2 156 K€	1 963 K€
Total Actif	12 781 K€	13 000 K€	Total Passif	12 781 K€	13 000 K€

>> La Trésorerie

- La courbe de trésorerie présente un solde excédentaire tout au long de l'exercice 2017.
- Cet excédent est nécessaire au financement du Besoin en Fonds de Roulement de l'association. La Trésorerie diminue de 1 610 K€ par rapport au 31/12/2016.
- Les écarts constatés par rapport au prévisionnel sont principalement issus du non recouvrement des acomptes de TGAP au cours de l'été conformément aux décisions du C.A.
- Au 31/12/2017, les décalages dans l'exécution des programmes d'investissement sont évalués à 1,8 M€.

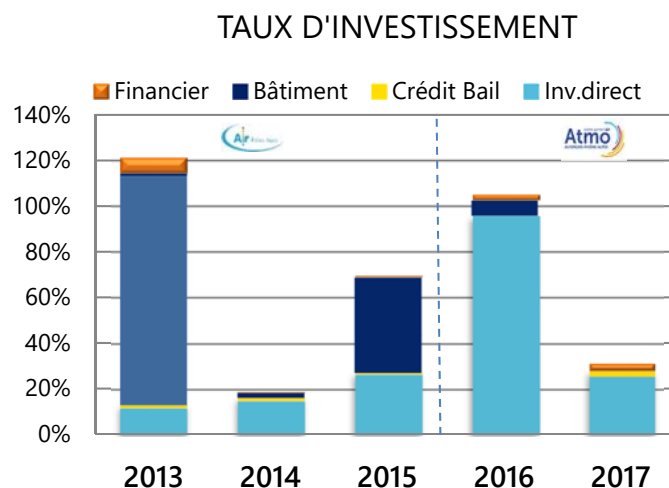
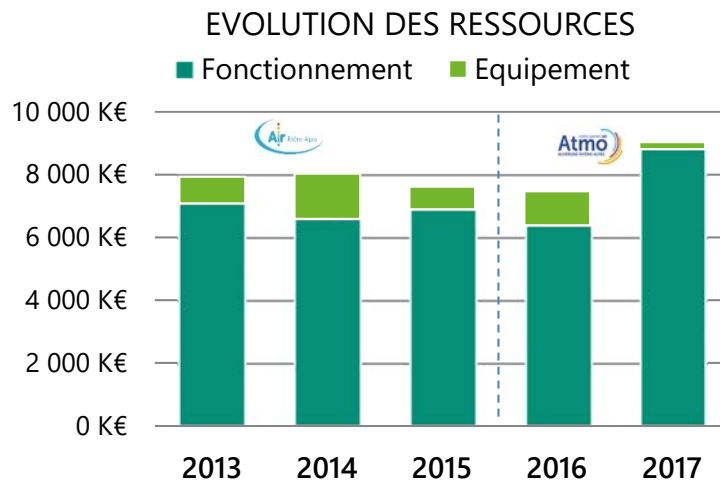
>> Les engagements hors bilan

- Les engagements hors bilan sont des **dettes certaines** contractées par Atmo AuRA, mais **non inscrites au bilan** du fait de l'échelonnement de leur paiement sur plusieurs exercices.
- Les engagements hors bilan sont en **augmentation** par rapport à 2016 à **2 154 K€** (+7%).
- Ils sont constitués principalement **des redevances de Crédit-Bail (65 K€)**, des **Baux immobiliers (1 268 K€)** et de **l'engagement retraite (780 K€)** définis par la convention collective et pour lequel Atmo AuRA a souscrit une assurance **couvrant le risque à 36%**.



Les ressources et les investissements

- **Les ressources en provenance des membres sont en forte hausse de 1 643 K€ (+ 23,3%)** sous l'effet de la modification du traitement de la TGAP en 2016. Aucun acompte de TGAP n'a été perçu en 2017 à l'exception des financements affectés au programme 14 Territoires de vigilance. Les sommes affectées aux crédits de fonctionnement augmentent de **2 428 K€ (+ 38%)** et les sommes affectées aux crédits d'équipement diminuent de **861 K€ (- 79,6%)**.
- **Le taux d'investissement est en forte baisse par rapport à 2016 et représente près de 30% de la valeur ajoutée en lien avec le changement de traitement de la TGAP en 2016.** Aucun investissement ou opérations immobilières n'ont été réalisés sur les SCI détenues par AuRA. Le total des investissements 2017, est de **1,2M€** répartis à hauteur de **1,1M€**, pour les investissements directs (Incorporels 70 K€, Corporels 931 K€, Financiers 126 K€) et 0,1M€ par Crédits-Baux.

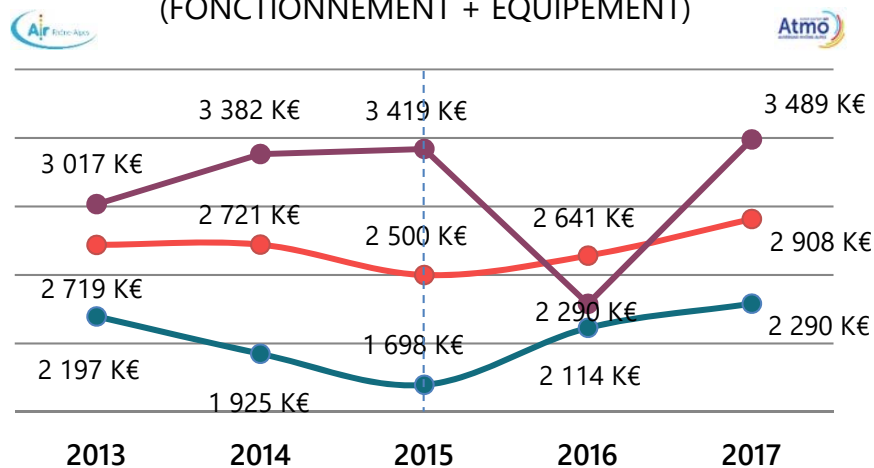


Les contributions par Collège

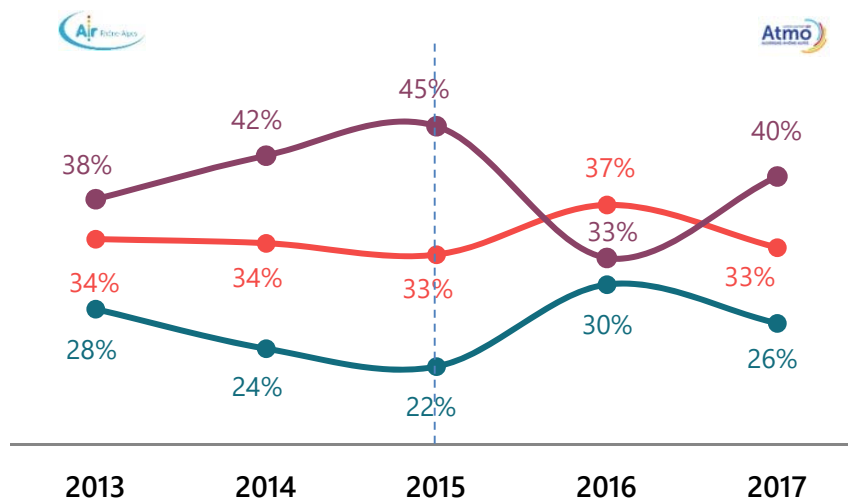
- La répartition du cumul des contributions par Collège montre à nouveau une **participation majoritaire du collège 3** (40%) en 2017. Après l'harmonisation du traitement de la TGAP en 2016, on retrouve en valeur absolue les mêmes niveau de collecte qu'en 2015.
- La part du **Collège 1** diminue à 26% mais augmente en valeur absolue depuis 2015 sous l'effet des financements de l'ARS et de l'ADEME.
- Le **Collège 2** diminue à 26% mais la croissance de la population contribue à son accroissement en valeur absolue.
- Les **fonds FEDER** sont exclus du calcul des contributions par Collège.



RESSOURCES PAR COLLÈGE EN K€
(FONCTIONNEMENT + ÉQUIPEMENT)

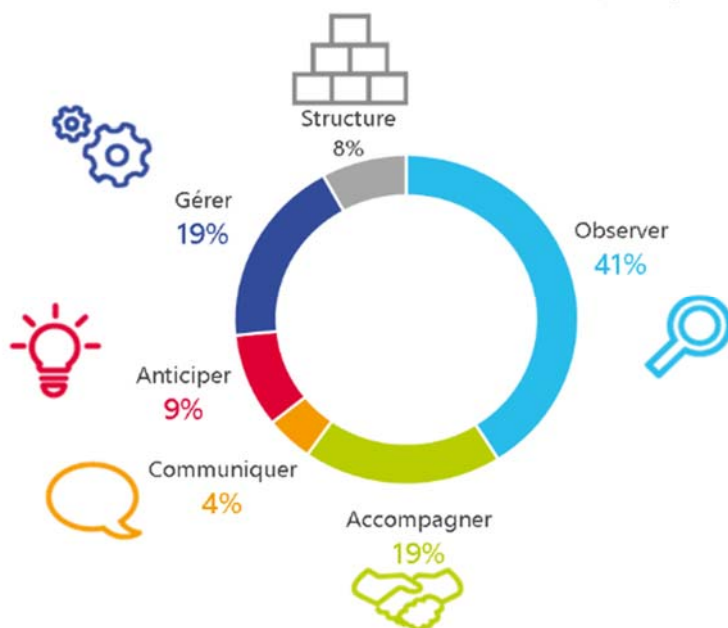


RESSOURCES PAR COLLÈGE EN %
(FONCTIONNEMENT + ÉQUIPEMENT)



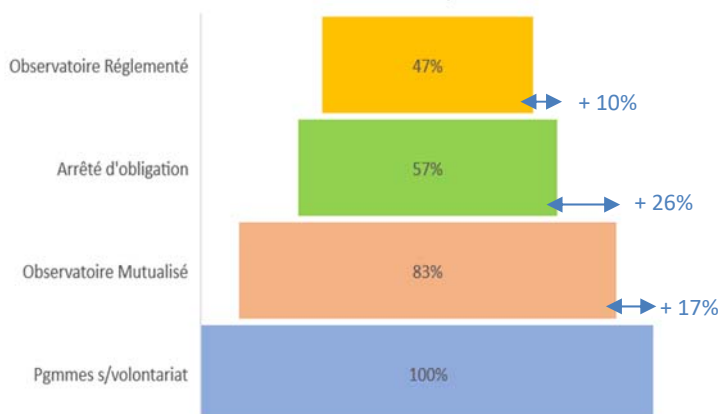
Les données de gestion pour 2017

DETAIL DES COÛTS PAR AXE DU PRSQA - 9,5 M€

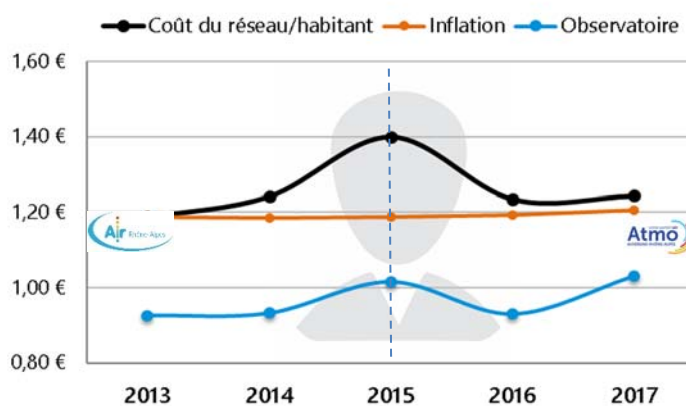


- **Première année du PSQA 2017-2021**, les coûts sont ventilés sur les 25 programmes suivis par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.
- Ces coûts intègrent l'ensemble des charges et transferts de charges, à l'exception des fonds dédiés, des charges exceptionnelles, des provisions pour risques et charges.

DETAIL DE L'OBSERVATOIRE - 9,5 M€

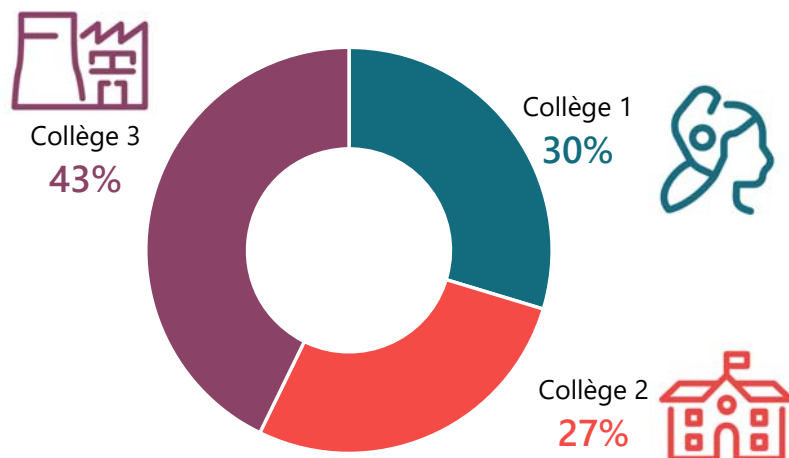


COÛT PAR HABITANT

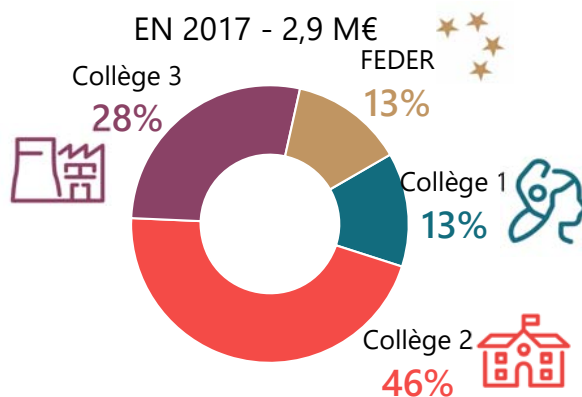


- L'**observatoire Mutualisé** représente **83%** des coûts de fonctionnement.
- Le **coût global de la surveillance en Auvergne-Rhône-Alpes** par habitant en 2017 est en augmentation sensible par rapport à 2016, en hausse de **0,81%** à **1,24€/habitant**. L'écart par rapport à l'inflation sur la période est de 0,03€/habitant.
- Le coût de l'observatoire mutualisé, hors programme sur volontariat, est de **1,03€/habitant** en 2017, en hausse de **10,75%**, le périmètre de l'observatoire ayant été redéfini à l'occasion de la révision du PRSQA et harmonisé au niveau national suite au nouvel arrêté d'obligations applicable aux AASQA.

FINANCEMENTS DE L'OBSERVATOIRE EN 2017 - 6,6 M€



FINANCEMENTS AFFECTES EN 2017 - 2,9 M€



- **L'observatoire** est majoritairement financé par le **collège 3** notamment par dons sur TGAP. Cette tendance est accentuée par la réduction des dotations du Ministère de l'environnement, notamment en équipement, mais également par le désengagement de certaines collectivités.
- Les ressources affectées sont issues principalement des **collectivités**, mais également du collège 3 notamment sur les financements de TGAP de programmes sur volontariat.
- La part de financement des actions d'amélioration des connaissances par le **FEDER** représente désormais **13% soit 383 K€** en 2017.

Bilan Social 2017



Les perspectives économiques pour 2018

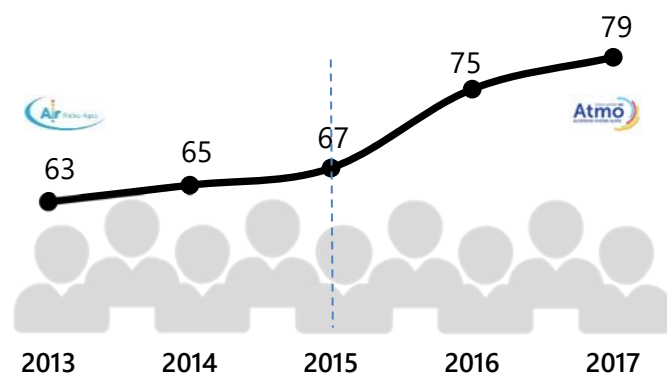
- En application d'une résolution de l'Assemblée Générale du 26 juin 2017 et des ajustements réalisés lors du C.A. du 12 décembre 2017, **la revalorisation du point d'indice est estimée à 0,4% pour 2018 et l'inflation à 1,2%**. Ces majorations ont été prise en comptes pour la revalorisation des charges courantes. Les contributions hors subventions (cotisations + ticket d'entrée) demeurent inchangées par rapport à 2017. On notera toutefois la mise en place d'une cotisation spécifique pour les départements dont la population est inférieure à 1 000 000 d'habitants à 0,05€/habitant. Le budget de fonctionnement a été présenté à l'équilibre avec un total de charges et de produits de 10 303 000 € pour un effectif de **82 personnes** représentant **78,79 ETP (+0,3 ETP** par rapport à 2017) dont 2 ETP en CDD représentant 2,5% de l'effectif. Les charges de personnel représentent 57% du total des charges et 64% des charges hors amortissements et provisions.
- Sur le plan social, un **nouvel accord portant sur l'organisation du temps de travail** est mis en place au 1^{er} janvier 2018 permettant la création d'un service prévision et l'organisation d'une cellule d'intervention sur les ICPE.
- L'exercice 2018 sera également marqué par la **création d'un fonds de dotation** visant à collecter des fonds lignés sur les projets d'intérêt général de l'association. Parallèlement, **l'association mettra en place une sectorisation de ses activités lucratives** permettant de sécuriser l'établissement de reçus fiscaux sur les activités d'intérêt général.



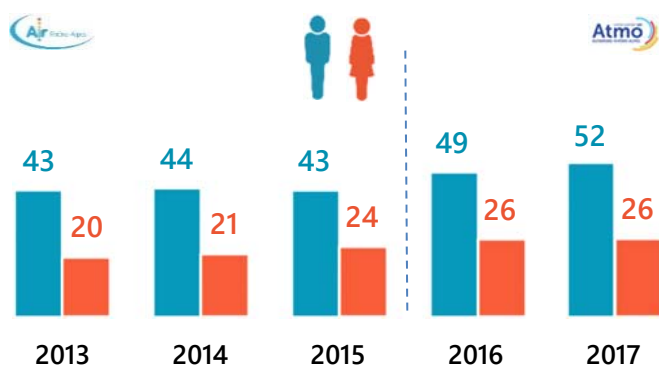
Analyse de la situation de l'emploi

- **Modification du périmètre** d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes suite à la reprise des activités d'Atmo Auvergne, sur l'année 2016 avec l'intégration de 12 personnes.
- L'effectif est de **78,5 ETP supérieur de 0,8 ETP** au budget sous l'effet d'un rattrapage par rapport à 2016 ou l'effectif était de 75,1 ETP contre 77 ETP planifiés.
- Atmo Auvergne-Rhône-Alpes satisfait à ses obligations d'emploi de **travailleurs handicapés** avec la présence de **2 personnes** représentant **1,3 ETP** stable par rapport à l'année précédente.

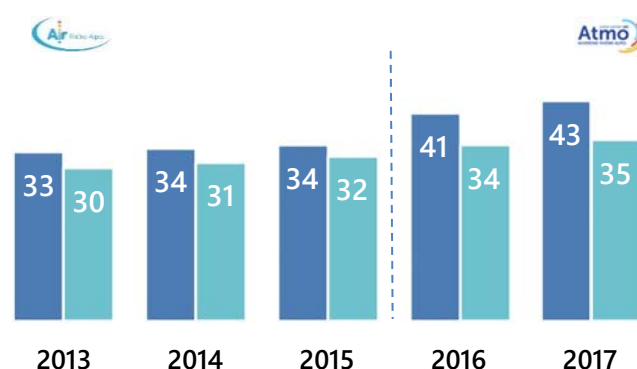
EVOLUTION DE L'EFFECTIF



RÉPARTITION HOMMES/FEMMES

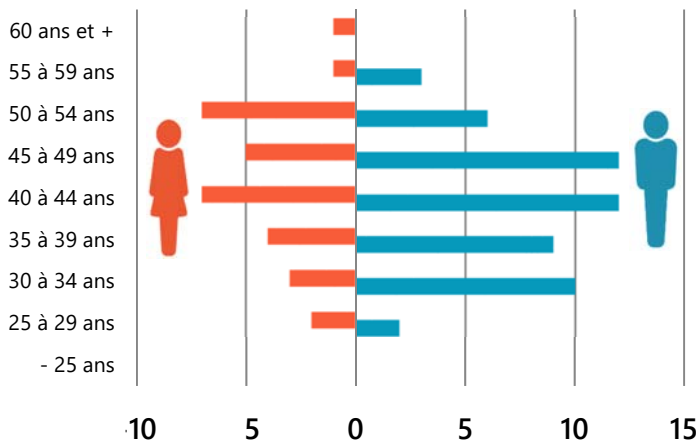


EFFECTIF ■ CADRES ■ NON CADRES

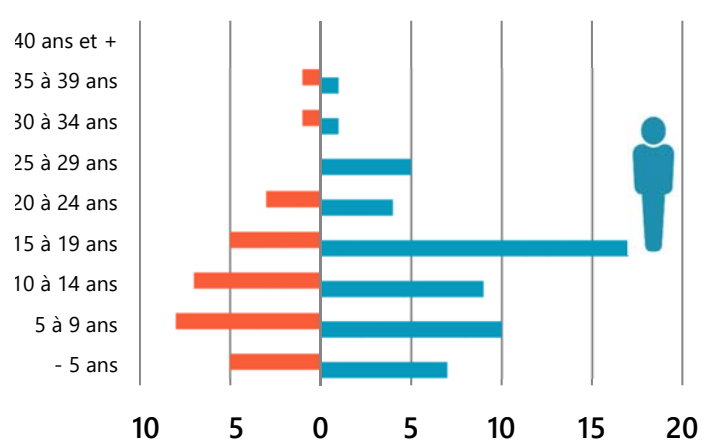


- Atmo Auvergne-Rhône-Alpes emploie **2/3 d'hommes** représentant 52,1 ETP et **1/3 de femmes** représentant 26,4 ETP. La population féminine est stable par rapport à 2016 alors que la population masculine croît sur l'exercice.
- Le **taux d'encadrement** est en augmentation d'un point sur l'année avec un taux de **55%** sous l'effet des avancements volontaires ou automatiques liés à la Convention Collective.

PYRAMIDE DES ÂGES



PYRAMIDE DE L'ANCIENNETÉ



- La **moyenne d'âge** de l'effectif est de **43 ans** avec un âge moyen de **43 ans** pour les **femmes** contre **42 ans** pour les **hommes**. 5 personnes atteindront l'âge légal de départ à la retraite au cours du PRSQA actuel.
- L'**ancienneté moyenne** dans l'association est de **14 ans** avec une **ancienneté moyenne** de **14 ans** pour les **hommes** et **12 ans** pour les **femmes**.

Répartition détaillée de l'effectif en ETP présentes au 31/12/2017

Catégories professionnelles	Sexe			Contrat			Temps de Travail		
	Femmes	Hommes	Total	CDI	CDD	Total	Temps plein	Temps partiel	Total
NON CADRES	12	23	35	33	2	35	28	7	35
CADRES	14	29	43	42	1	43	36	7	43
Total	26	52	78	75	3	78	64	14	78

• **Contrats de travail à temps partiel**

Nombre de demandes de travail à temps partiel satisfaites dans l'année écoulée : **1**
 Nombre de demandes de travail à temps partiel refusées dans l'année écoulée : **0**
 Nombre de demandes de travail à temps plein satisfaites dans l'année écoulée : **0**
 Nombre de demandes de travail à temps plein refusées dans l'année écoulée : **0**

• **Contrats d'intérim souscrits au cours de l'année 2017 (en personnes physiques) :**

Nombre de contrats : **2** représentant **0,42 ETP**

- **Nombre d'heures supplémentaires/complémentaires réalisées en 2017** : 585 heures dont 431 heures pour l'administratif pour faire face à l'absence de 2 personnes sur la période fiscale du 01/01/2017 au 31/03/2017.

- **Détail des entrées/sorties au cours de l'année 2017**

	CDI	CDD	Total	Temps plein	Temps partiel	Total
Entrées	2	1*	3	4	-1	3

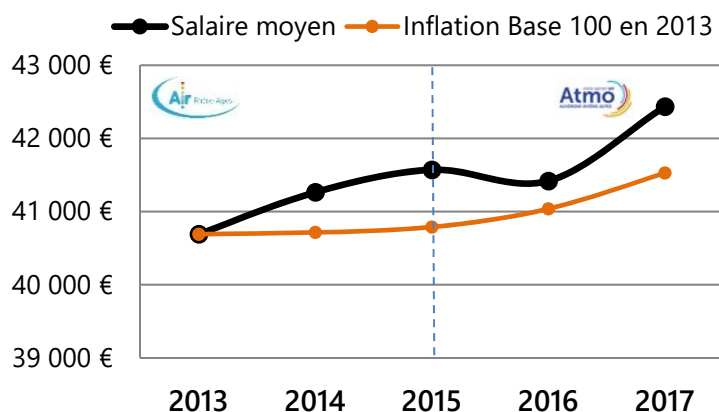
- **à l'exception des CDD de remplacement**

	Démissions	Fin de période d'essai	Fin de CDD	Rupture conventionnelle	Retraite	Total
Sorties	0	0	0	0	0	0

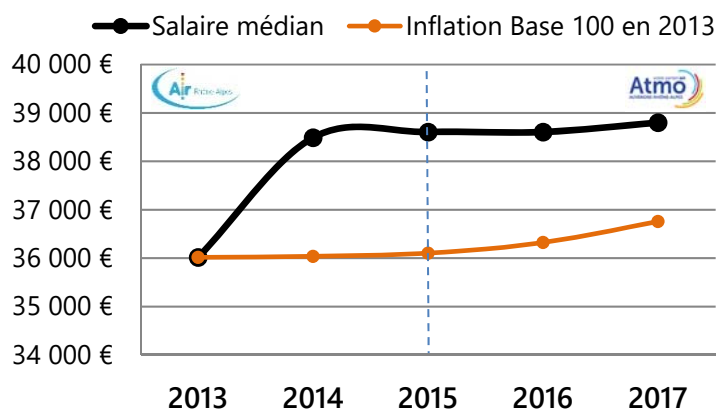
Le CDD créé correspond à un emploi de webmapper et pour les CDI, il s'agit d'une augmentation de l'activité et la fin de dispositions liées au temps partiel.

➤ Analyse des rémunérations

EVOLUTION SALAIRE MOYEN



EVOLUTION SALAIRE MÉDIAN



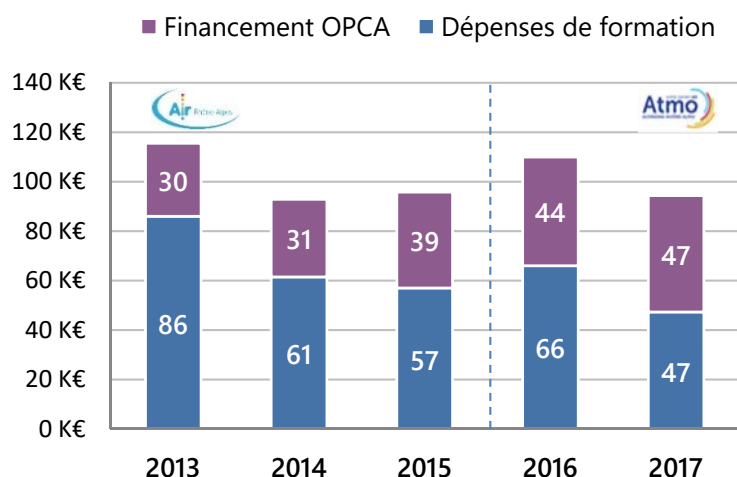
- Les rémunérations sont issues de l'application de la convention collective nationale des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air.
- Les rémunérations sont fixées selon la catégorie appliquée (7 catégories pour les cadres et les non-cadres), puis selon leur échelon (défini en fonction de l'ancienneté dans la fonction). Au sein de la grille de rémunération, le salaire de base le plus faible en ETP était en 2017 de **26 781 €** contre **78 384 €** pour le plus élevé.
- Le **salaire de base moyen** chez Atmo Auvergne- Rhône-Alpes en 2017 était de **42 435 €**.
- Le **salaire de base médian** chez Atmo Auvergne-Rhône-Alpes en 2017 était de **38 800 €**.

La formation professionnelle

Catégories	Nombre d'heures de formation	Nombre de salariés ayant suivi une formation
Femmes	259	14
Hommes	379	29
Total	638	43/84 salariés

- Obligation légale payée à l'organisme paritaire de formation (1 dossier de formation accepté et utilisé) : **47 018 €**
- Montant des frais pédagogiques (hors formations sécurité non éligibles aux formations de notre Organisme paritaire de formation) : **20 716 €**
- Toutes les formations ont été suivies durant le temps de travail.
- Nombre de DIF demandés : **0**
- Nombre de stagiaires accueillis : **2 stagiaires représentant 1/3 d'ETP**
- Nombre de contrats d'apprentissage accueillis : **0**
- Nombre de contrats de formation en alternance accueillis : **0**

EVOLUTION DES DÉPENSES DE FORMATION



HEURES FORMATION HOMMES/FEMMES



L'emploi de salariés handicapés

1 salariés est reconnu comme travailleur handicapé et 2 sont titulaires d'une pension d'invalidité supérieure ou égale à 2/3, l'obligation légale est respectée.

En complément, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a recours aux services d'une entreprise adaptée pour le nettoyage des locaux par la mise à disposition de personnels représentant 0,74 équivalents d'emploi de salariés handicapés.